



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Le 29 novembre 2018

A BOULOGNE-BILLANCOURT, UNE MEDIATION JURIDICTIONNELLE PERMET ENFIN DE S'ACCORDER SUR L'AMENAGEMENT DE L'ILE SEGUIN !

La ville de Boulogne-Billancourt, les associations AEBC, Boulogne Environnement, Val de Seine Vert, Vivre à Meudon ainsi qu'un certain nombre de riverains meudonnais et bouloonnais viennent de mettre un point final à 9 années de controverses sur les principes d'aménagement de l'île Seguin.

L'ensemble des participants à la médiation juridictionnelle remercie le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, M. Gilles Hermitte pour sa rigueur et sa disponibilité dans la conduite des débats concrètement entamés en décembre 2017.

Au terme de cette médiation, un grand nombre de propositions émanant des parties prenantes a été prise en compte et c'est donc sur les bases suivantes qu'un accord a été trouvé :

- Conserver à cette île sa vocation mixte culturelle et tertiaire en fixant un objectif de densité clairement réduit,
- Elargir le jardin et les zones de circulation piétonne,
- Malgré une constructibilité importante, libérer de larges vues sur et à partir des coteaux de Meudon et ménager ainsi des respirations dans le respect de la trame verte et bleue,
- Accepter toutefois un unique bâtiment de grande hauteur dont l'implantation et l'architecture devront limiter l'impact visuel,
- Limiter strictement la circulation automobile aux accès aux parkings souterrains outre la possibilité d'installer des transports collectifs sur l'île.

Cette concertation se prolongera dans le cadre d'un comité de suivi grâce à des échanges réguliers entre les signataires du protocole d'accord, pendant toute la durée de l'aménagement de l'île Seguin.

Cet accord, le premier issu d'une médiation juridictionnelle, permet d'escompter, à présent, le développement rapide des programmes de construction.

Contact Presse :
Marie Prouhet 06 98 72 65 52



Val de seine Vert

